

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01280
Numéro SIREN : 899 772 677
Nom ou dénomination : 2M DIETETIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/003281

2M DIETETIQUE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 367 Avenue du Docteur Jean
83 160 LA VALETTE DU VAR
899 772 677 RCS TOULON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 07 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois,

Le 07 Novembre,

A 9 heures,

Monsieur Maxime Martin, demeurant 376 Avenue du Docteur Jean – 83 160 LA VALETTE DU VAR,

1. Ont préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société 2M DIETETIQUE, Monsieur Maxime Martin, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. Ont pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Gérant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

Les associés, sur la base de son rapport de gestion, approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Les associés prennent acte, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 0 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 0 euros

A la réserve légale pour 0 euros

Solde 0 euros

TROISIEME DECISION

Les associés précisent que le gérant a perçu 8 000.00€ de rémunération sur l'exercice clos le 30.06.2023.

L'associé, Monsieur Maxime Martin a consenti un abandon de compte courant au 30.06.2023 de 13 745.78 €, avec une clause de retour à meilleure fortune.

QUATRIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droits.

De tout ce que dessus, les associés ont dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associé unique



La gérance



2M DIETETIQUE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 367 Avenue du Docteur Jean
83 160 LA VALETTE DU VAR
899 772 677 RCS TOULON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 07 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois,

Le 07 Novembre,

A 9 heures,

Monsieur Maxime Martin, demeurant 376 Avenue du Docteur Jean – 83 160 LA VALETTE DU VAR,

1. Ont préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la société 2M DIETETIQUE, Monsieur Maxime Martin, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. Ont pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Gérant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

Les associés, sur la base de son rapport de gestion, approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Les associés prennent acte, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 0 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 0 euros

A la réserve légale pour 0 euros

Solde 0 euros

TROISIEME DECISION

Les associés précisent que le gérant a perçu 8 000.00€ de rémunération sur l'exercice clos le 30.06.2023.

L'associé, Monsieur Maxime Martin a consenti un abandon de compte courant au 30.06.2023 de 13 745.78 €, avec une clause de retour à meilleure fortune.

QUATRIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droits.

De tout ce que dessus, les associés ont dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associé unique



La gérance



Désignation de l'entreprise		376 AVENUE DU DOCTEUR JEAN		Néant	
Adresse de l'entreprise		8160 LA VALETTE-DU-VAR			
SIRET		8 9 9 7 7 2 6 7 7 0 0 0 1 4			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 14	
		Exercice N clos le 30/06/2023		Exercice N-1 clos le 30/06/2022	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF ENMOULÉ	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres* }	010	012		
		014	2 800	016	2 800
	Immobilisations corporelles*	028	101 465	038	13 563
	Immobilisations financières* (1)	040	5 551	042	5 551
	Total I (5)	044	109 816	048	16 363
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		060	6 926	062	6 926
	Marchandises *	064	43	066	43
	Avances et acomptes versés sur commandes	068	3 895	070	3 895
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	072	281	074	281
		080		082	
	Valeurs mobilières de placement	084	11 658	086	11 658
	Disponibilités	092	3 400	094	3 400
	Charges constatées d'avance *	096	26 205	098	26 205
	Total II	110	136 021	112	16 363
Total général (I + II)					112 903
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000	120	8 000
	Ecart de réévaluation	124		124	
	Réserve légale	126		126	
	Réserves réglementées*	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	
	Report à nouveau	134		134	
	Résultat de l'exercice	136		136	
	Subventions d'investissement	137		137	
	Provisions réglementées	140		140	
	Total I	142	8 000	142	8 000
Provisions pour risques et charges	154		154		
Total II					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	88 162	156	74 566
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 994	166	24 892
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	7 780	172	18 502
	Produits constatés d'avance	174		174	
Total III	176	111 658	176	104 903	
Total général (I + II + III)	180	119 658	180	112 903	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	5 551	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certifié conforme par le gérant 